

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/24
1er décembre 1999

(99-5221)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: français

BELGIQUE

Déclaration par S.E. M. Pierre Chevalier Secrétaire d'État au commerce extérieur

Le commerce international constitue pour un pays comme la Belgique un enjeu d'importance exceptionnelle. Mon pays compte en effet parmi les nations exportatrices les plus importantes au niveau mondial. La Belgique tire 70 pour cent de son produit national brut des exportations de marchandises et de services.

L'investissement international est tout aussi important pour nous. Les investissements directs étrangers en Belgique équivalent *grosso modo* à la moitié de notre produit national brut et donnent du travail à près d'un demi-million de Belges.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que la Belgique ait mené une politique délibérée d'ouverture économique et de libre-échange. Elle a participé activement – aux côtés d'autres nations – au lancement, il y a 52 ans, de la libéralisation du commerce international et à l'édification d'un système commercial multilatéral équitable. Tous les membres de la communauté internationale peuvent en bénéficier et, depuis lors, le commerce international se trouve au cœur même de leur développement économique, de leur bien-être et de l'emploi.

La Belgique souhaite voir lancé à Seattle un nouveau cycle commercial. Elle souhaite dans cette perspective souligner cinq priorités.

1. La poursuite d'une libéralisation substantielle du commerce international constitue notre première priorité.

La Belgique compte parmi les pays demandeurs d'une élimination des obstacles commerciaux résiduels, tarifaires et autres. Nous insistons sur des négociations tarifaires de large portée relatives aux produits non agricoles, visant à une réduction des droits de douane, à l'élimination des pics tarifaires et à l'harmonisation des structures tarifaires appliquées par l'ensemble des membres. Une large initiative relative au domaine non tarifaire doit compléter les négociations relatives à l'accès au marché.

Les petites et moyennes entreprises, nombreuses, dynamiques et innovatrices, constituent la base du tissu économique et commercial de la Belgique. Des procédures inefficaces et souvent inutiles compliquent leurs activités commerciales internationales. Il est essentiel que l'OMC s'attache à simplifier ces procédures au niveau international.

2. Une deuxième priorité de la Belgique a trait à la place des pays en voie de développement dans le système mondial du commerce. La Belgique comprend les difficultés auxquelles ces pays sont confrontés pour s'intégrer dans les échanges internationaux et tirer pleinement parti de leur libéralisation croissante. La Belgique a décidé de contribuer à des actions de l'OMC destinées à fournir aux pays en voie de développement une assistance technique accrue leur permettant de faire face aux défis de la mondialisation. Mon pays est également sensible aux préoccupations des pays en voie de développement s'agissant de certains aspects de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce.

Les pays les moins avancés méritent une attention toute spéciale. En ce qui les concerne, la Belgique soutient sans réserve la proposition présentée par l'Union européenne de leur accorder l'accès du marché en franchise de droits pour, en principe, tous leurs produits. Je voudrais d'ailleurs signaler en passant que cette catégorie de pays constitue déjà une priorité dans les actions bilatérales de la Belgique.

3. Le système commercial international est confronté à d'autres nouveaux défis.

Tout comme dans un nombre croissant de pays, la libéralisation du commerce international et la modernisation accélérée de l'économie suscitent en Belgique un certain nombre de préoccupations.

Le développement durable constitue l'une de ces préoccupations. La Belgique souhaite qu'il soit mieux incorporé dans l'action de l'OMC. L'OMC doit donner du corps à cette notion. Il est urgent de clarifier les relations entre les normes environnementales internationales et les règles commerciales multilatérales. Les politiques suivies en matière de commerce et d'environnement doivent s'appuyer mutuellement.

La sécurité et la qualité alimentaires suscitent aussi des préoccupations croissantes auprès des consommateurs belges. Les problèmes relatifs, par exemple, à la "maladie de la vache folle", aux hormones ou à la dioxine ont, entre autres, récemment donné à ces préoccupations une dimension supplémentaire. Cela nous oblige à rester très attentifs à l'application internationale correcte des normes et matière de sécurité alimentaire et à obtenir rapidement une formulation plus précise du principe de précaution.

4. La Belgique attache une importance particulière aux relations entre le commerce international et les normes internationales du travail. Nous déplorons que les importants travaux menés dans ce domaine par l'Organisation internationale du travail depuis Singapour n'aient pas reçu assez de soutien de la part de l'OMC. La Belgique plaide pour que les normes du travail soient abordées au sein de l'OMC de manière constructive et non conflictuelle, en étroite collaboration avec l'OIT. En aucun cas, la Belgique n'acceptera que ce débat donne prétexte à des initiatives de nature protectionniste.

5. Mon pays jouit d'une riche diversité culturelle dont il est fier. Nous avons tiré de notre expérience des enseignements qui garantissent le respect des expressions culturelles et de leurs spécificités. Il nous semble aller de soi que ces principes bénéficient également de l'attention requise au niveau international, y compris à l'OMC.

* * *

Il est très important que les négociations relatives à la poursuite de la libéralisation du commerce international et au renforcement du système commercial multilatéral se déroulent de façon transparente, en concertation permanente avec tous les milieux intéressés et en tenant compte des attentes de la société civile.

L'OMC devra s'adapter à cette nouvelle réalité.

Le système commercial multilatéral, tel qu'incarné par l'OMC, revêt une importance cruciale pour un pays qui, comme le mien, est largement ouvert sur le monde. C'est un moteur puissant pour la croissance économique, la prospérité et l'emploi.

Ce système a fait ses preuves et a rendu de grands services. Nous devons tout mettre en œuvre pour que cela continue.

La Belgique est prête à s'atteler à cette tâche avec vous.
